

REPUBLICQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

1654

-----★-----
MINISTERE DE LA FAMILLE,
DE LA SECURITE ALIMENTAIRE,
DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ,
DE LA MICRO FINANCE,
ET DE LA PETITE ENFANCE
-----★-----



**FEUILLE DE ROUTE POUR
LE RENFORCEMENT DE
LA COHESION SOCIALE
2009-2011**

Septembre 2009

I. ORIENTATIONS GENERALES

Aux termes du décret n°2009-534 du 05 juin 2009 fixant ses attributions, le Ministre d'Etat, Ministre de la Famille, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entreprenariat Féminin, de la Micro Finance et de la Petite Enfance, prépare et met en œuvre, sous l'autorité de Monsieur le Premier Ministre, les orientations définies par le Chef de l'Etat en matière de politique familiale, de protection et de développement des femmes et des enfants, de création d'entreprises par les femmes et de micro finance.

Il veille au respect des droits fondamentaux des enfants. Il s'assure de la bonne intégration des jeunes enfants dans la vie familiale et sociale.

Il est responsable des politiques à l'égard des enfants abandonnés, des enfants des rues et des enfants en voie de marginalisation. Il met en œuvre les actions permettant de donner un cadre de vie décent à ces enfants.

Il identifie et met en œuvre les mesures requises pour la préservation des valeurs familiales.

Il conduit la politique de promotion de la femme et de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes.

Il favorise la formation des femmes chefs d'entreprises, notamment en matière de finances, de crédits, de comptabilité, de commerce national et international.

En rapport avec le Ministre chargé des Finances, il veille à la promotion et au développement du crédit d'entreprise en faveur des femmes.

A ce titre, il est notamment chargé de veiller :

- ✘ à l'exécution et à la gestion des lignes de crédits destinées aux femmes entrepreneurs, ainsi qu'à la formation des populations cibles;
- ✘ à la mise en place et à la gestion d'un fonds de refinancement au profit des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et de l'entreprenariat féminin.

En rapport avec le Ministre chargé des Finances, il assure la promotion et le développement de la micro finance et veille à inciter les institutions bancaires et le Système Financier Décentralisé (SFD) à œuvrer au renforcement des mécanismes existants.

II. L'ORGANIGRAMME DU MINISTERE

Le Ministère de la Famille, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entreprenariat Féminin, de la Micro Finance et de la Petite-Enfance comprend actuellement :

- ✓ 05 Services rattachés au Cabinet

- ✘ L'Inspection Interne
- ✘ Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire
- ✘ La Cellule de Communication, d'Information et de Documentation
- ✘ La Cellule de Planification, de Suivi et d'Evaluation
- ✘ La Cellule de Suivi Opérationnel des Projets de Lutte contre la Pauvreté

✓ **08 Directions**

- ✘ La Direction de la Famille
- ✘ La Direction de l'Entreprenariat Féminin
- ✘ La Direction de la Micro Finance
- ✘ La Direction des Stratégies de Développement Social
- ✘ La Direction du Développement Communautaire
- ✘ La Direction de la Protection des Droits de l'Enfant
- ✘ La Direction de l'Equité et de l'Egalité de Genre
- ✘ La Direction de l'Administration Générale et de l'Equipeement

✓ **08 Autres Administrations**

- ✘ L'Agence Nationale de la Case des Tout-petits
- ✘ Le Centre d'Ecoute, d'Information et d'Orientation pour les Enfants en Situation Difficile (GINDDI)
- ✘ L'Office National des Pupilles de la Nation
- ✘ L'Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés
- ✘ Le Centre National d'Assistance et de Formation pour les Femmes
- ✘ L'Observatoire National des Droits de la Femme
- ✘ Le Fonds National de Promotion de l'Entreprenariat Féminin
- ✘ Le Fonds d'Impulsion de la Micro Finance

✓ **09 Projets et Programmes**

- ✘ La Composante GENRE
- ✘ Le Projet de Crédit pour les Femmes
- ✘ Le Projet d'Education à la Vie Familiale dans les Daaras
- ✘ Le Projet de Lutte Contre la Traite et les Pires Formes de Travail des Enfants
- ✘ Le Plan d'Action Sectoriel de la Famille dans la Lutte contre le SIDA
- ✘ Le Plan Stratégique Triennal Multisectoriel sur la Santé 2008-2010
- ✘ Le Programme d'Appui à la Mise en Œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
- ✘ Le Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage de Métiers pour la Lutte contre la Pauvreté
- ✘ Le Projet d'Appui à la Lutte contre les Inondations

III. LIGNES D'ACTION STRUCTURANTES

Pour tant des orientations ainsi définies par le Chef de l'Etat sous l'autorité de monsieur le Premier Ministre, le Département contribuera au renforcement de la cohésion sociale, à la protection et l'intégration des catégories en situation de vulnérabilité dans la perspective d'une société où règnent l'harmonie, la solidarité et l'équité.

Un accent particulier sera, de ce fait, mis sur le renforcement des capacités familiales, la consolidation des acquis en matière de promotion du statut de la Femme et l'optimisation des stratégies de socialisation des enfants, par une éducation aux valeurs positives, au travail décent et à l'autonomie en matière de subsistance.

Ces différentes interventions seront mises en œuvre dans le cadre fédérateur de l'Initiative Nationale pour la Protection Sociale des Groupes Vulnérables (INPS-Suqali Jaboot), suivant une approche inclusive et intégrée, basée sur le partenariat fort et dynamique avec le Mouvement associatif particulièrement celui des organisations de femmes et sur la lutte contre la pauvreté, les inégalités et toutes formes de discrimination.

L'INPS Suqali Jaboot articulera l'aménagement des plateformes opérationnelles techniques et le déploiement des Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires (APDC) autour d'un processus dynamique d'identification et de mise en œuvre de **Programmes d'Actions Concertées (PAC)** au niveau local.

Le cadre de référence de cette politique articulera les Conventions ratifiées par le Sénégal, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA); ainsi que l'ensemble des documents de référence sectorielle:

- ✘ le Cadre des Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT);
- ✘ les conclusions des Assises Nationales de l'Action Sociale;
- ✘ la Stratégie Nationale de Protection Sociale;
- ✘ la Stratégie Nationale de l'Equité et de l'Egalité de Genre.

A l'échéance de décembre 2011, sept (07) Lignes d'Actions Structurantes (LAS) seront impulsées :

1. Elaborer une loi d'orientation familiale basée sur les valeurs positives optimisant le potentiel individuel et collectif de chaque membre, luttant contre toute forme de gaspillage et favorisant le sentiment d'appartenance à la Nation sénégalaise;
2. Vulgariser et mettre en œuvre l'Initiative Nationale pour la Protection Sociale des Groupes vulnérables (**INPS-SUQALI JABOOT**);
3. Centrer les interventions autour de l'émergence d'un cadre harmonisé de protection des droits de tous les enfants sans exclusive, en particulier les Tout-petits, les pupilles de la nation, les enfants de la rue et ceux marginalisés ou victimes d'exploitation économique et d'abus sexuels;
4. Œuvrer pour la réduction effective des violences faites aux femmes, leur promotion dans les instances de décision dans tous les domaines et toutes les échelles de la société ainsi que le renforcement de leurs statut et organisations, à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG);

5. Promouvoir l'émergence de femmes et/ou d'organisations de femmes entrepreneures dotées de capacités managériales suffisantes pour identifier des créneaux porteurs, monter des projets viables et les exécuter suivant des principes de gestion simples et efficaces ;

6. Poursuivre la mise en œuvre de la Lettre de Politique Sectorielle de la micro finance (LPS) avec un accent particulier sur la professionnalisation du secteur et l'élargissement des opportunités d'accès des moins nantis aux services financiers décentralisés ;

7. Contribuer à la mise en œuvre de la politique de sécurité alimentaire, à la promotion du consommateur local, en vue de renforcer les bases d'une réelle souveraineté en matière de consommation courante.

IV. PROJETS A COURT TERME

Suivant un processus participatif, la nouvelle dynamique ainsi impulsée articulera la mise en œuvre des Lignes d'Actions Structurantes avec la réalisation de douze (12) projets à court terme :

1. La redynamisation des organes consultatifs et leurs démembrements territoriaux en matière de protection des droits de la Femme et des enfants;
2. Le démarrage des activités de l'Observatoire National des Droits de la Femme ;
3. La relance des instruments de crédit et de soutien à l'Entreprenariat Féminin ;
4. L'adoption et la mise en œuvre du Plan National d'Action contre l'excision et les violences faites aux femmes;
5. Le démarrage effectif des activités de l'Office National des Pupilles de la Nation ;
6. Un programme de dotation de moulins à mil et l'élaboration d'un cadre d'orientation en matière de politique d'allègement des travaux de la femme suivant un processus participatif impliquant étroitement les autorités administratives, les collectivités locales et les plateformes opérationnelles techniques ;
7. Le renforcement des capacités des groupements de femmes conduisant une expérience de banques céréalières, en matière de gestion et de protection des stocks vivriers ;
8. La réactualisation du cadre juridique et réglementaire des ONG ;
9. La contribution au financement et à la mise en œuvre du programme de recasement des marchands ambulants ?
10. La mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités dans divers domaines (gestion, teinture, couture, broderie, alphabétisation, informatique) dans les CEDAF et au sein des organisations de femmes ;
11. La lutte contre le gaspillage ;
12. La vulgarisation de l'Initiative nationale pour la Protection Sociale des Groupes vulnérables (INPS-SQALI JABOOT) et l'adoption d'un programme cadre de mise en œuvre ;
13. La 4^e Conférence Internationale sur le Développement de la Petite Enfance en Afrique.